



## Voluntis lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- **Augmentation de capital d'environ 32 M€ pouvant être portée à un maximum d'environ 37 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation<sup>1</sup>**
- **Fourchette indicative de prix : 13,50 € à 16,50€ par action**
- **Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 28 mai 2018 (à 20 heures)**
- **Clôture du Placement Global : le 29 mai 2018 (à 12 heures)**
- **Engagements de souscriptions de 6,3 M€**

**Suresnes, France, le 15 mai 2018 – 7h30** : Voluntis (la « **Société** » ou « **Voluntis** »), société spécialisée dans les logiciels thérapeutiques (*digital therapeutics*), annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 18.169 en date du 14 mai 2018 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Voluntis, comprenant un document de base enregistré le 17 avril 2018 sous le numéro I.18-016 et une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

### Voluntis, un pionnier des thérapies digitales

La mission principale de Voluntis est d'aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement afin d'en améliorer l'efficacité en vie réelle. Ainsi, Voluntis développe et commercialise des thérapies digitales qui personnalisent le traitement et accompagnent le patient dans la gestion de sa maladie au quotidien. En temps réel et grâce à des algorithmes cliniques digitalisés, ses solutions thérapeutiques fournissent au patient des recommandations sur mesure via une application mobile et des informations à son équipe soignante via une interface web (ajuster le dosage d'un traitement et gérer les symptômes associés...). Les thérapies digitales de Voluntis permettent ainsi d'améliorer l'efficacité et l'adhérence aux traitements en vie réelle, répondant à un enjeu médico-économique majeur.

Les thérapies digitales de Voluntis sont des solutions de santé de nouvelle génération qui :

- font l'objet d'évaluation clinique ;
- sont soumises aux homologations réglementaires (FDA, CE) ;
- nécessitent une prescription médicale et visent à être remboursées par les organismes payeurs (comme en France, où ses solutions dans le diabète sont prises en charge par l'Assurance Maladie).

Exploitant sa plateforme Theraxium, le socle technologique de ses solutions, Voluntis a développé des thérapies digitales visant en priorité le diabète et le cancer.

S'inscrivant dans le secteur émergent des entreprises concourant à la transformation numérique de la santé, Voluntis dispose de solides atouts pour en devenir un des leaders mondiaux.

### Raisons de l'offre

L'offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement.

---

<sup>1</sup> Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 15 €.

Ainsi le produit net estimé de l'offre (soit environ 29 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'offre hors exercice de l'option de surallocation) serait utilisé selon la répartition suivante :

- à hauteur de 60% afin de renforcer le dispositif commercial du groupe Voluntis en Amérique du Nord et en Europe, via :
  - o la poursuite de la constitution de l'équipe commerciale, marketing et médicale en charge de la commercialisation directe des logiciels thérapeutiques en diabétologie auprès des organismes payeurs ; et
  - o la croissance des équipes d'opérations terrain et de support (« *field operations* »), en charge du soutien au déploiement local des solutions du groupe Voluntis dans les différents pays ciblés,
- à hauteur de 20% afin de poursuivre les développements technologiques, cliniques et réglementaires de la solution multi-cancer propriétaire, en vue de son homologation réglementaire préalablement à sa commercialisation, et
- à hauteur du solde, soit 20%, afin de consolider l'organisation du groupe Voluntis, à travers notamment la croissance de la filiale américaine de la Société et la poursuite des investissements dans la plateforme technologique du groupe Voluntis.

L'offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris permettra également à la Société d'accroître sa notoriété en France et à l'international.

## Principaux atouts de Voluntis

Grâce à ses 120 collaborateurs basés à Paris et Boston et à ses fortes expertises logicielle et médicale (plus de 10 ans d'études cliniques), Voluntis s'est doté d'actifs clés :

### ***Un portefeuille de solutions ciblant les deux principaux segments thérapeutiques mondiaux : le diabète et le cancer***

Le diabète touche près de 425 millions de personnes dans le monde en 2017. Voluntis a développé deux solutions distinctes afin de répondre aux besoins des patients à deux moments clef du parcours de l'insulinothérapie. Insulia® accompagne les patients diabétiques de type 2 traités par insuline basale d'action longue (première phase de l'insulinothérapie). Diabeo® accompagne les patients diabétiques de type 1 et de type 2 traités par insulines basale et bolus (deuxième phase de l'insulinothérapie).

Le cancer est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité dans le monde, l'Organisation Mondiale de la Santé estimant que près d'1 décès sur 6 à l'échelle mondiale lui est attribuable. En oncologie, les logiciels thérapeutiques de Voluntis visent à améliorer la prise en charge des patients grâce à une gestion renforcée des symptômes contribuant à une meilleure adhérence aux traitements. Ils répondent à un enjeu majeur des centres anticancéreux confrontés à la fréquence des symptômes induits par les traitements et à leurs conséquences en termes de qualité de vie des patients, d'interruptions de traitements ou de survenue d'hospitalisations non planifiées. En ce sens, Voluntis développe une solution multi-cancer propriétaire ainsi que des solutions spécifiques dans le cadre d'accords avec l'industrie pharmaceutique. C'est notamment le cas des solutions Zemy, dans le cancer du sein en partenariat avec Roche, et eCO, dans le cancer de l'ovaire en partenariat avec AstraZeneca.

### ***Des partenariats avec des acteurs de premier plan, dans plusieurs domaines :***

Scientifique : la stratégie de développement et les algorithmes cliniques sont élaborés avec des conseils scientifiques et des institutions renommées comme, en France, le CERITD - Centre d'Études et de Recherches pour l'Intensification du Traitement du Diabète, présidé par le Dr Guillaume Charpentier, et aux États-Unis, le NCI - National Cancer Institute ;

Développement et Commercialisation : Voluntis a conclu des partenariats majeurs avec des acteurs mondiaux de la santé, dotés de capacités de développement clinique et de distribution commerciale sans équivalent, tels Sanofi, Roche, AstraZeneca ou Onduo, co-entreprise entre Sanofi et Verily (ex-Google Life Sciences) ;

Technologique : Voluntis s'intègre dans des écosystèmes technologiques, avec, par exemple, des fournisseurs de lecteurs de glycémie, tels Livongo ou Ascensia, afin d'automatiser la collecte des données de glycémie.

### **Theraxium, la plateforme technologique des thérapies digitales :**

Les logiciels thérapeutiques de Voluntis partagent une plateforme commune, Theraxium, entièrement conçue et développée par Voluntis. Cette plateforme mutualise les fonctionnalités partagées par toutes les thérapies digitales, telles que le moteur algorithmique ou les composants dédiés à la sécurité logicielle, et permet de développer rapidement tout nouveau logiciel thérapeutique, y compris pour de nouvelles indications.

### **Un vaste programme clinique avec 5 études cliniques réalisées avec succès et 2 en cours :**

Dans le diabète, les solutions de Voluntis ont fait l'objet de plusieurs essais cliniques randomisés multicentriques. Ainsi, Voluntis et le CERITD ont conduit, entre 2006 et 2013 les études Telediab1 et Telediab2 sur 370 patients. Les résultats très positifs de ces études, avec une réduction significative de l'HbA1c, le marqueur du contrôle glycémique, ont confirmé l'efficacité clinique des solutions thérapeutiques de Voluntis. Actuellement, l'étude Telesage, un des plus larges essais cliniques et médico-économiques de télémédecine menés en diabétologie, est conduite auprès de 667 patients diabétiques par Sanofi. Fort de ces solides atouts, Voluntis a obtenu les homologations réglementaires et a déjà initié la commercialisation de ses solutions thérapeutiques en diabétologie.

En oncologie, la solution eCO développée par Voluntis est évaluée dans le cancer de l'ovaire, avec des études cliniques promues par le National Cancer Institute dans le cadre d'un accord de coopération avec AstraZeneca. Une première étude a démontré un haut niveau d'observance et de satisfaction des patientes. Dans le cancer du sein, l'application ZEMY sera évaluée avec une étude clinique lancée en France en 2018 auprès de 6 centres hospitaliers afin d'évaluer les bénéfices médicaux, organisationnels et économiques de la solution.

### **Lancement commercial en cours pour Diabeo® et Insulia® :**

Diabeo® est déployée, en France, dans le cadre du programme national d'expérimentations de la télémédecine pour l'amélioration du parcours en santé, après avoir été le premier dispositif médical logiciel à avoir reçu un avis favorable au remboursement par la Haute Autorité de Santé. Diabeo® est commercialisé en France par Sanofi, dans le cadre d'un partenariat exclusif.

Insulia® est déployée en France et en Amérique du Nord, par Voluntis et ses partenaires non-exclusifs, Sanofi et Onduo. Insulia® sera également déployée sur les principaux marchés européens.

En phase commerciale, Voluntis enregistre des revenus liés au remboursement de ses solutions par les organismes payeurs, soit directement auprès de ces derniers, soit indirectement via des redevances versées par ses partenaires industriels au titre de l'utilisation de ses logiciels thérapeutiques.

### **Modalités de l'offre**

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est demandée sont :

- l'ensemble des actions composant le capital de Voluntis, soit un maximum de 4.802.084 actions existantes ;
- un maximum de 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris devant intervenir le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif, des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 13,50 €) ; et
- un maximum de 2.472.500 actions offertes, en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation.

Le prix de l'offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 13,50 € et 16,50 € par action. Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'offre.

### **Structure de l'Offre**

L'émission des actions nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :
  - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 5 actions jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;

- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

### **Option de surallocation**

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira aux chefs de file et teneurs de livre associés, Bryan Garnier & Co et Oddo BHF SCA, une option de surallocation permettant de souscrire des actions nouvelles supplémentaires dans la limite de 15 % du nombre d'actions nouvelles, soit un maximum de 322.500 actions, au prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre.

Cette option de surallocation pourra être exercée par les chefs de file et teneurs de livre associés en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la fixation du prix de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 28 juin 2018 (inclus).

En cas d'exercice de l'option de surallocation, l'information relative à cet exercice et au nombre d'actions nouvelles supplémentaires à émettre serait portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué diffusé par la Société.

### **Montant de l'Offre**

A titre indicatif, le produit brut et le produit net de l'émission seraient les suivants :

(en millions d'euros)	Produit brut	Produit net
Après émission de 2.150.000 actions nouvelles <sup>(1)</sup>	32,25	29,39
Après émission de 2.472.500 actions nouvelles et actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation <sup>(1)</sup>	37,09	33,90
Après émission de 1.612.500 actions nouvelles en cas de réduction de l'Offre à 75,0% <sup>(2)</sup>	21,77	19,56

(1) Sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre (soit 15,00 € par action).

(2) Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 13,50 € par action.

### **Engagement d'abstention de la Société**

A compter de la signature du contrat de placement et de garantie et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

### **Engagement de conservation des actionnaires représentant 99,57% du capital social de la Société**

A compter de la date du visa de l'AMF sur du prospectus et jusqu'à 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, pour 100% de leurs actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles ; étant précisé que cet engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'ils détiennent au jour de l'introduction en bourse (mais non celles qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à l'introduction en bourse).

### **Engagements de souscription**

CM-CIC Innovation, SHAM Innovation Santé, Bpifrance Participations, Services Innovants Santé et Autonomie (SISA) et Vesalius Biocapital II SA Sicar se sont engagés à placer des ordres de souscription en

numéraire pour autant que le Prix de l'Offre soit compris dans la fourchette indicative du Prix de l'Offre pour un montant total de 6,3 millions euros soit 19,50% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription :

	Montant des engagements de souscription (en euros)
CM-CIC Innovation	800 000
SHAM Innovation Santé	500 000
Bpifrance Participations	3 000 000
SISA	1 000 000
Vesalius Biocapital II SA Sicar	1 000 000
<b>Total</b>	<b>6.300.000</b>

#### Calendrier prévisionnel de l'opération

<b>14 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visa de l'AMF sur le prospectus</li> </ul>
<b>15 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du prospectus de Voluntis</li> <li>• Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert</li> <li>• Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global</li> </ul>
<b>28 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</li> </ul>
<b>29 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li> <li>• Fixation du prix de l'Offre</li> <li>• Signature du contrat de placement et de garantie entre, d'une part, la Société et, d'autre part, Bryan, Garnier &amp; Co et Oddo BHF SCA, en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés</li> <li>• Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'actions nouvelles et le résultat de l'Offre</li> <li>• Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre</li> <li>• Première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris</li> <li>• Début de la période d'exercice de l'option de surallocation</li> <li>• Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>
<b>30 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (jusqu'au 31 mai 2018 inclus)</li> </ul>

<b>31 mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li></ul>
<b>1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation intitulée « Voluntis »</li></ul>
<b>28 juin 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date limite d'exercice de l'option de surallocation</li><li>• Fin de la période de stabilisation éventuelle</li></ul>

### Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 28 mai 2018 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par l'un ou plusieurs des chefs de file et teneurs de livre associés au plus tard le 29 mai 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

**Important** – il est précisé que :

- chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 5 actions ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre de souscription. Celui-ci devra être confié à un seul intermédiaire financier;
- au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur; et
- les ordres de souscription seront révocables par internet, jusqu'à la clôture de l'offre à prix ouvert le 28 mai 2018 à 20h00 (heure de Paris). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions.

### Codes d'identification des titres Voluntis

- Libellé : Voluntis
- Code ISIN : FR0004183960
- Mnémonique : VTX
- Compartiment : Euronext Paris (Compartiment C)
- Secteur d'activité : 9537 - Software

### Intermédiaires financiers



**Chefs de File et Teneurs de Livre Associé**

## Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 14 mai 2018 sous le numéro 18-169, composé du document de base enregistré le 17 avril 2018 sous le numéro I.18-016 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Voluntis, 58 avenue de Wagram, 75017 Paris, France - ainsi que sur les sites Internet de Voluntis ([www.voluntis.com](http://www.voluntis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Facteurs de risques

Voluntis attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération et notamment sur son risque de liquidité, la Société estimant être en mesure de faire face à ses engagements jusqu'en septembre 2018 (sans tenir compte du produit net de la présente offre).

## Contacts

### Voluntis

Matthieu Plessis  
Directeur Financier  
[investisseurs@voluntis.com](mailto:investisseurs@voluntis.com)  
01 41 38 39 20

### NewCap

Relations investisseurs  
Marc Willaume / Tristan Roquet Montégon  
[voluntis@newcap.eu](mailto:voluntis@newcap.eu)  
01 44 71 94 94

### NewCap

Relations Médias  
Nicolas Merigeau  
[voluntis@newcap.eu](mailto:voluntis@newcap.eu)  
01 44 71 94 98

## À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies digitales pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Ces recommandations sont générées grâce à des algorithmes médicaux digitalisés. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé des thérapies digitales pour la gestion du diabète, comme Insulia® et Diabeo®, et du cancer, comme Zemy et eCO. Voluntis est partenaire, notamment, de Roche, AstraZeneca, Sanofi et Onduo. Basé à Paris et Boston, Voluntis est membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <http://www.voluntis.com>

Diabeo® est une marque déposée de Sanofi. Insulia® est une marque déposée de Voluntis.

## Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Voluntis des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Voluntis n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Voluntis d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que

ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Voluntis n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présente.

Oddo BHF SCA, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 29 mai au 28 juin 2018 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Voluntis, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Voluntis et sont susceptibles d'affecter leur cours.



## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 18-169 en date du 14 mai 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A – Introduction et avertissement

<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus</b>	Sans objet

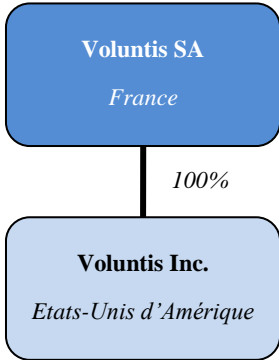
### Section B – Informations sur l'émetteur

<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Voluntis (la « <b>Société</b> ») et, avec sa filiale, Voluntis, Inc., le « <b>Groupe</b> »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<p>- Siège social : 58, avenue de Wagram, 75017 Paris.</p> <p>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.</p> <p>- Droit applicable : droit français.</p>

		<p>- Pays d'origine : France.</p> <p><b>B.3 Nature des opérations et Principales activités</b></p> <p>Voluntis développe et commercialise des logiciels thérapeutiques, conçus pour accompagner les patients atteints de maladies chroniques et ainsi améliorer les résultats de leurs traitements.</p> <p>Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent des recommandations personnalisées au patient et son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires, de surveiller des symptômes ou d'automatiser l'analyse à distance des résultats du patient. Ces recommandations immédiates sont générées grâce à des algorithmes médicaux digitalisés s'appuyant sur des fondements scientifiques solides et renforcés par de multiples règles de sécurité. Véritables compagnons thérapeutiques, les solutions de Voluntis augmentent l'efficacité des traitements et permettent de déployer la télémédecine, qui renforce la collaboration entre le patient et son équipe soignante.</p> <p>Solutions de santé de nouvelle génération, les logiciels thérapeutiques de Voluntis n'en demeurent pas moins des produits de santé. A ce titre, ils font l'objet d'évaluation clinique, sont soumis à des homologations réglementaires (ex : marquage CE en France, homologation FDA aux Etats-Unis d'Amérique...), nécessitent une prescription médicale et sont susceptibles d'être remboursés par les organismes payeurs. Ces solutions concourent à la transformation numérique de la santé et apportent une réponse au besoin d'optimisation de l'efficacité médico-économique des traitements médicamenteux. Elles s'inscrivent dans le secteur des thérapies digitales (« <i>digital therapeutics</i> »), segment en forte croissance de la santé numérique.</p> <p>Dans le diabète, les deux logiciels thérapeutiques de Voluntis, Insulia® et Diabeo®, sont en phase de commercialisation après un vaste programme d'études cliniques initié dans le cadre d'un partenariat scientifique avec le CERITD<sup>2</sup>. Ces deux solutions permettent de personnaliser le traitement, grâce à la recommandation de doses d'insuline et l'accompagnement du patient à distance par télémédecine. Insulia®, dédié aux patients diabétiques de type 2 traités par insuline basale, a reçu les homologations réglementaires nécessaires en Amérique du Nord et en Europe. Insulia® est désormais en phase de lancement selon deux canaux complémentaires : direct, Voluntis démarchant les organismes payeurs, et indirect, via des partenaires de distribution non-exclusifs, tels que Sanofi et Onduo (co-entreprise formée par Sanofi et Verily). Diabeo®, qui accompagne les patients diabétiques de type 1 et de type 2 insulino-traités par multi-injections ou pompe, a obtenu son homologation réglementaire en Europe. En France, Diabeo® est le premier dispositif médical logiciel à avoir été évalué et reconnu par la Haute Autorité de Santé. Produit de santé remboursable, Diabeo® est commercialisé par Sanofi.</p> <p>En oncologie, les logiciels thérapeutiques de Voluntis sont en phase de développement. Ces solutions visent à améliorer l'adhésion des patients à leur traitement médicamenteux. Le suivi et l'accompagnement personnalisé des patients constituent un volet de plus en plus important de la pratique des centres anticancéreux compte tenu de la fréquence des symptômes induits par les traitements et de leurs conséquences en termes de qualité de vie des patients, d'interruptions temporaires ou définitives des traitements ou d'hospitalisations non-planifiées. Voluntis développe une solution thérapeutique multi-cancer propriétaire, de même que des solutions spécifiques dans le cadre d'accords de partenariat avec l'industrie pharmaceutique. C'est notamment le cas des solutions eCO, dans le cancer de l'ovaire en partenariat avec AstraZeneca, et de</p>
--	--	--

<sup>2</sup> Centre d'Etudes et de Recherches pour l'Intensification du Traitement du Diabète.

		<p>Zemy, dans le cancer du sein en partenariat avec Roche. Concernant eCO, une première étude de faisabilité a été conduite dans différents centres aux Etats-Unis en collaboration avec le National Cancer Institute qui a démontré un haut niveau d’observance et de satisfaction des patientes à la solution. Concernant Zemy, une étude multicentrique est en cours à la suite d’une phase de développement de la solution menée en lien avec de multiples parties prenantes de la prise en charge.</p> <p>Voluntis perçoit des revenus à deux niveaux. D’abord, en phase pré-commerciale, Voluntis enregistre des revenus liés à la réalisation de jalons technologiques, cliniques ou réglementaires, dans le cadre d’accords conclus avec des industriels de santé. Ensuite, en phase commerciale, Voluntis enregistre des revenus liés au remboursement de ses solutions (ou de produits et services de santé couplés à ses solutions) par les organismes payeurs, soit directement auprès de ces derniers, soit indirectement via des redevances versées par ses partenaires de commercialisation au titre de l’utilisation de ses logiciels thérapeutiques.</p> <p>Voluntis incarne, par son portefeuille de solutions, son modèle d’affaires et son organisation, une nouvelle catégorie d’entreprises : les digital biotechs.</p>
<p><b>B.4a</b></p>	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l’émetteur et ses secteurs d’activité</b></p>	<p>Le Groupe a initié le lancement commercial en France de ses solutions Diabeo® et Insulia® en janvier 2018, en lien avec ses partenaires.</p> <p>Le Groupe poursuit aux Etats-Unis la constitution de son équipe commerciale directe auprès des organismes payeurs, ce qui se traduit par des recrutements dans les domaines commercial, marketing et médical.</p> <p>En parallèle, le Groupe étend ses partenariats de commercialisation aux Etats-Unis d’Amérique. Il a ainsi annoncé le 9 janvier 2018 une nouvelle collaboration avec la société Welldoc.</p> <p>En oncologie, le Groupe a rencontré la <i>Food &amp; Drug Administration</i> (la « <b>FDA</b> ») en janvier 2018 dans le cadre d’un « <i>pre-submission meeting</i> », afin de préciser la trajectoire d’homologation réglementaire de sa plateforme de suivi multi-cancers.</p> <p>De plus, également en oncologie, le Groupe a annoncé en mars 2018 l’extension de sa collaboration avec Roche, dans l’optique de développer et commercialiser une solution multi-indications en France.</p> <p>Le Groupe participe activement aux travaux sectoriels de la Digital Therapeutics Alliance, ce qui s’est traduit notamment par une contribution aux travaux de la FDA sur la préparation du Pre-Cert program, initiative structurante pour la régulation future du secteur de la santé numérique aux Etats-Unis.</p> <p>Par ailleurs, au titre d’un <i>Venture Loan Agreement</i> et d’un <i>Bond Issue Agreement</i> conclus le 11 avril 2018 entre la Société et Kreos Capital V (UK) Ltd (« <b>Kreos</b> »), cette dernière a procédé le 1<sup>er</sup> mai 2018 au versement du montant nominal de 4.000.000 euros des obligations émises par la Société. De même, Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. a souscrit 70.000 bons de souscription d’actions (dits BSA<sub>2018-Kreos</sub>), attribués par la Société en contrepartie des obligations.</p> <p>Enfin, le 3 mai 2018, la Société a conclu un contrat avec un organisme payeur américain, WellDyneRx (<i>Pharmacy Benefit Manager</i> gérant environ 850.000 assurés dans le segment commercial cible). Cet accord porte sur la promotion, le prix et les conditions de remboursement de sa solution Insulia par WellDyneRx aux Etats-Unis d’Amérique. Les conditions de prise en charge</p>

		d'Insulia définies dans cet accord sont en ligne avec les modalités standard de commercialisation en direct auprès des payeurs américains.																																												
<b>B.5</b>	<b>Description de la Société</b>	<p>À la date du Prospectus, l'organigramme du Groupe est le suivant :</p>  <pre> graph TD     A[Voluntis SA France] --- 100%  B[Voluntis Inc. Etats-Unis d'Amérique]             </pre>																																												
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p>À la date de visa sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 480.208,40 euros divisé en 4.802.084 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont 129.966 actions ordinaires, 443.879 actions de préférence de catégorie A1', 980.970 actions de préférence de catégorie A3, 381.890 actions de préférence de catégorie B1 et 2.865.379 actions de préférence de catégorie C.</p> <p>Sous réserve du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'ensemble des actions de préférence sera automatiquement converti en actions ordinaires, concomitamment audit règlement-livraison. L'intégralité du capital de la Société sera alors constituée d'actions ordinaires.</p> <table border="1" data-bbox="481 1368 1423 2051"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Situation à la date du Prospectus sur une base non diluée</th> <th colspan="2">Situation à la date du Prospectus sur une base pleinement diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup></th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pierre Leurent*</td> <td>213 400</td> <td>4,44%</td> <td>370 396</td> <td>5,92%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>198 149</td> <td>4,13%</td> <td>694 213</td> <td>11,10%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Management</b></td> <td><b>411 549</b></td> <td><b>8,57%</b></td> <td><b>1 064 609</b></td> <td><b>17,03%</b></td> </tr> <tr> <td>Cap Décisif Management <sup>(3)</sup></td> <td>315 888</td> <td>6,58%</td> <td>315 888</td> <td>5,05%</td> </tr> <tr> <td>CM-CIC Innovation*</td> <td>734 809</td> <td>15,30%</td> <td>824 719</td> <td>13,19%</td> </tr> <tr> <td>SHAM Innovation Santé</td> <td>879 926</td> <td>18,32%</td> <td>978 747</td> <td>15,65%</td> </tr> <tr> <td>Bpifrance Participations*</td> <td>1 307 395</td> <td>27,23%</td> <td>1 577 219</td> <td>25,22%</td> </tr> </tbody> </table>		Situation à la date du Prospectus sur une base non diluée		Situation à la date du Prospectus sur une base pleinement diluée <sup>(1)</sup>		Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>	Pierre Leurent*	213 400	4,44%	370 396	5,92%	Autres	198 149	4,13%	694 213	11,10%	<b>Total Management</b>	<b>411 549</b>	<b>8,57%</b>	<b>1 064 609</b>	<b>17,03%</b>	Cap Décisif Management <sup>(3)</sup>	315 888	6,58%	315 888	5,05%	CM-CIC Innovation*	734 809	15,30%	824 719	13,19%	SHAM Innovation Santé	879 926	18,32%	978 747	15,65%	Bpifrance Participations*	1 307 395	27,23%	1 577 219	25,22%
	Situation à la date du Prospectus sur une base non diluée			Situation à la date du Prospectus sur une base pleinement diluée <sup>(1)</sup>																																										
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>																																										
Pierre Leurent*	213 400	4,44%	370 396	5,92%																																										
Autres	198 149	4,13%	694 213	11,10%																																										
<b>Total Management</b>	<b>411 549</b>	<b>8,57%</b>	<b>1 064 609</b>	<b>17,03%</b>																																										
Cap Décisif Management <sup>(3)</sup>	315 888	6,58%	315 888	5,05%																																										
CM-CIC Innovation*	734 809	15,30%	824 719	13,19%																																										
SHAM Innovation Santé	879 926	18,32%	978 747	15,65%																																										
Bpifrance Participations*	1 307 395	27,23%	1 577 219	25,22%																																										

		LBO France Gestion <sup>(4)*</sup>	523 122	10,89%	613 051	9,80%
		Vesalius Biocapital II SA Sicar*	457 600	9,53%	547 492	8,76%
		Qualcomm Inc.*	55 297	1,15%	55 297	0,88%
		Kreos	-	-	70 000	1,12%
		<b>Total investisseurs financiers</b>	<b>4 274 037</b>	<b>89,00%</b>	<b>4 982 413</b>	<b>79,68%</b>
		<b>Total autres actionnaires / consultants / salariés</b>	<b>116 498</b>	<b>2,43%</b>	<b>205 863</b>	<b>3,29%</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>4 802 084</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 252 885</b>	<b>100,00%</b>
		* Membre du conseil d'administration de la Société.				
		<p>(1) En tenant compte des 561.273 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« <b>BSPCE</b> »), des 161.467 bons de souscription d'actions (« <b>BSA</b> ») – y compris des 70.000 <b>BSA</b><sub>2018-Kreos</sub> – et des 64.270 options de souscription d'actions (« <b>Options</b> ») émis et attribués par la Société, exerçables ou non, donnant respectivement droit à la souscription de 561.273, 161.467 et 64.270 actions nouvelles, de l'acquisition définitive des 25.415 actions attribuées gratuitement par la Société et des 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris, le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.</p> <p>(2) Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du deuxième anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.</p> <p>(3) Au travers des fonds Cap Decisif, Cap Decisif 2 et G1J dont elle est la société de gestion.</p> <p>(4) Au travers du fonds Services Innovants Santé et Autonomie (SISA), dont elle est la société de gestion à la suite du rachat de la société de gestion Innovation Capital.</p> <p>A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.</p>				
<b>B.7</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>Compte de résultat simplifié</b>				
			Exercices clos les 31 décembre			
		En milliers d'euros	<b>2017</b>	2016		
		<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 302</b>	<b>10 272</b>		
		Autres produits d'exploitation	1 095	987		
		<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>8 396</b>	<b>11 258</b>		
		Charges de personnel	-10 423	-8 370		
		Autres charges opérationnelles	-6 048	-6 256		
		Dotations nettes aux amortiss. & provisions opérationnels	-1 550	-970		
		<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-9 625</b>	<b>-4 338</b>		
		Résultat financier	-423	-472		
		Impôts	22	-46		
		<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-10 026</b>	<b>-4 857</b>		

			<b>(8 075)</b>	<b>(3 367)</b>
		<b>EBITDA*</b>		
		* L'EBITDA ( <i>earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization</i> ) est un indicateur clé du Groupe, il se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions courants et non-courantes.		
		<b>Bilan simplifié</b>		
			Exercices clos les 31 décembre	
		En milliers d'euros	2017	2016
		<b>Actif</b>		
		Immobilisations incorporelles nettes	2 489	2 676
		Immobilisations corporelles nettes	764	277
		Autres immobilisations nettes	241	114
		<i>Actifs non courants</i>	<i>3 494</i>	<i>3 067</i>
		Créances clients et comptes rattachés	299	3 435
		Autres actifs courants	2 322	2 257
		Trésorerie	1 845	5 831
		<i>Actifs courants</i>	<i>4 466</i>	<i>11 522</i>
		<b>Total</b>	<b>7 960</b>	<b>14 589</b>
			Exercices clos les 31 décembre	
			2017	2016
		<b>Passif et capitaux propres</b>		
		<i>Capitaux propres</i>	<i>(1 127)</i>	<i>2 096</i>
		Dettes financières non courantes	252	541
		Provisions non courantes et autres passifs non courants	463	452
		<i>Passifs non courants</i>	<i>714</i>	<i>993</i>
		Dettes financières courantes	4 003	6 467
		Fournisseurs et autres créditeurs	4 370	5 033
		<i>Passifs courants</i>	<i>8 373</i>	<i>11 500</i>
		<b>Total</b>	<b>7 960</b>	<b>14 589</b>
		<b>Tableau de flux de trésorerie simplifié</b>		
			Exercices clos les 31 décembre	
		En milliers d'euros	2017	2016
		Flux de trésorerie générés par l'activité	(5 396)	(4 610)

		Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 900)	(1 516)
		Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 339	9 394
		<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(3 958)</b>	<b>3 269</b>
		Incidences des variations de taux de change	(21)	10
		<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>5 824</b>	<b>2 545</b>
		<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 845</b>	<b>5 823</b>
		<p>A l'exception de la souscription en janvier 2018 par certains actionnaires historiques de la Société de la seconde tranche d'obligations convertibles (OC<sub>2017</sub>) pour un montant de 3550 K€ et de la signature d'un <i>Venture Loan Agreement</i> conclus le 11 avril 2018 entre la Société et Kreos portant sur l'émission d'obligations sèches d'un montant maximum de 7 M€, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le 31 décembre 2017.</p> <p>Par ailleurs, en contrepartie des obligations émises par la Société au bénéfice de Kreos, cette dernière a attribué à Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. 70.000 bons de souscription d'actions (BSA<sub>2018-Kreos</sub>) donnant droit à la souscription de 70.000 actions, étant précisé que le nombre de BSA<sub>2018-Kreos</sub> exerçables dépendra du nombre d'obligations sèches émises au bénéfice de Kreos.</p>		
<b>B.8</b>	<b>Informations pro forma</b>	Sans objet		
<b>B.9</b>	<b>Prévision de bénéfice</b>	Sans objet		
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet		
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	<p>A la date du Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois.</p> <p>Le développement de produits de santé implique des phases d'investissement technologique, clinique et marketing sur plusieurs années et explique essentiellement la situation déficitaire historique et courante de la Société.</p> <p>La trésorerie disponible au 31 mars 2018 (soit 470 K€) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'au mois de septembre 2018, avec notamment la prise en compte du préfinancement du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 1 350 K€ en avril 2018 par la banque principale de la Société (BNP Paribas) et le tirage des trois tranches potentielles du prêt obligataire conclu avec Kreos pour un montant total de 7 000 K€.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et pendant les 12 mois suivant la date du Prospectus est estimé à</p>		

		<p>14 950 K€. Ce montant net intègre le paiement de la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du Prospectus et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) le besoin net lié à l'activité et aux investissements sur la période pour environ 18 700 K€ (notamment les dépenses liées à la poursuite des projets en matière de développement des produits, de développement commercial et achat d'immobilisations) ;</li> <li>(ii) des échéances de remboursement du prêt à taux zéro Bpifrance et de l'emprunt Kreos mis en place en avril 2018 et du remboursement du préfinancement du crédit d'impôt recherche, pour un montant total de 3 720 K€ ; et</li> <li>(iii) le règlement des frais incompressibles inhérents au projet d'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris qui seront à la charge de la Société et non payés au 31 mars 2018, estimés à 900 K€ ;</li> </ul> <p>partiellement financés par les fonds reçus de Kreos au titre de l'emprunt et du préfinancement du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2017, pour un montant global de 8 350 K€.</p> <p>L'augmentation de capital de la Société concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris constitue la solution privilégiée par la Société pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement et faire face à l'insuffisance de son fonds de roulement net au cours des 12 prochains mois suivant la date du Prospectus.</p> <p>La Société considère pouvoir faire face à ses besoins de trésorerie durant les 12 prochains mois à compter de la date du Prospectus, en cas de réalisation partielle de l'augmentation de capital envisagée à 75 % (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros).</p> <p>En cas de non réalisation de l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société examinera le report dans le temps de certains de ses projets de développement et disposera de plusieurs options pour financer son développement (notamment via un recours à des financements auprès des actionnaires existants ou de nouveaux investisseurs).</p>
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<p><b>C.1</b></p>	<p><b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</b></p>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« <b>Euronext Paris</b> ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'ensemble des actions composant le capital de Voluntis, soit 4.802.084 actions, correspondant (i) aux 129.966 actions ordinaires existantes et (ii) aux 4.672.118 actions ordinaires nouvelles à provenir de la conversion automatique des 4.672.118 actions de préférence existantes en actions ordinaires concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Euronext Paris (les « <b>Actions Existantes</b> ») ;</li> <li>– un maximum de 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris devant intervenir le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif, des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société (en prenant pour hypothèse une conversion le</li> </ul>



		<p>31 mai 2018 et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros) ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 2.150.000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (les « <b>Actions Nouvelles</b> ») et à un maximum de 2.472.500 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> » et, avec les Actions Nouvelles, les « <b>Actions Offertes</b> »).</li> </ul> <p>Date de jouissance : les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Libellé pour les actions : Voluntis</p> <p>Les négociations sous forme de promesses d'actions interviendront du 30 mai 2018 au 31 mai 2018 (inclus) sous le libellé « Voluntis-promesses ». A partir du 1<sup>er</sup> juin 2018, les négociations interviendront sous le libellé « Voluntis ».</p> <p>Code ISIN : FR 0004183960</p> <p>Mnémonique : VTX</p> <p>Compartiment : compartiment C</p> <p>Numéro LEI : 969500NSBH4XTWSGFE04</p> <p>Code NAF : 6201Z. Programmation informatique</p> <p>Classification ICB : 9537 - <i>Software</i></p>
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euro.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</b>	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission d'un nombre de 2.150.000 actions ordinaires pouvant être porté à un nombre maximum de 2.472.500 actions ordinaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,10 euro</p>
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>Les Actions Offertes seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions existantes et aux actions nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– droit à dividendes ;</li> <li>– droit de vote, étant précisé qu'à compter du 2<sup>ème</sup> anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom</li> </ul>

		<p>du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter de cette date, bénéficieront d'un droit de vote double ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>– droit de participation aux bénéfices de la Société ; et</li> <li>– droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
<b>C.5</b>	<b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le compartiment C d'Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 29 mai 2018 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des Actions Offertes (sous forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des Actions Existantes de la Société sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 30 mai 2018.</p> <p>A compter du 30 mai 2018 jusqu'à la date de règlement-livraison (incluse) prévue le 31 mai 2018 inclus, les négociations des actions interviendront sous forme de promesses d'actions sur une ligne de cotation intitulée « Voluntis – promesses », dans les conditions de l'article L. 228-10 du Code de commerce.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, les négociations de l'ensemble des actions de la Société interviendront sur une ligne de cotation intitulée « Voluntis ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société n'a jamais distribué de dividendes.</p> <p>La Société n'a pas prévu d'initier à court terme une politique de versement de dividendes compte tenu de son stade de développement.</p>

<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l’Emetteur ou à son secteur d’activité</b>	<p>Avant de prendre leur décision d’investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les risques liés au secteur d’activités, aux marchés sur lesquels opère le Groupe et à son environnement économique, et notamment les risques liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l’existence de technologies alternatives (tels que le pancréas artificiel ou les cellules souches) et à l’apparition de nouvelles technologies concurrentes,</li> <li>○ à la taille très significative des principaux concurrents du Groupe (tels que Novo-Nordisk-Glooko, Sanofi, Google, Roche ou Medtronics), et</li> <li>○ à la politique de remboursement des dispositifs médicaux, la stratégie du Groupe reposant pour partie sur la prise en charge de ses solutions par les organismes payeurs ;</li> </ul> </li> <li>– les risques liés à l’activité du Groupe, et notamment les risques liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ aux partenariats du Groupe, la stratégie du Groupe reposant pour partie sur la mobilisation de ses partenaires pour développer et commercialiser ses produits,</li> <li>○ à la mise sur le marché des produits du Groupe, ce dernier étant dépendant du rythme d’adhésion des professionnels de santé et des patients, et leur commercialisation, le Groupe disposant d’une expérience limitée en matière de commercialisation, et</li> <li>○ au développement clinique des produits du Groupe, tout échec lors de l’une des différentes phases d’essai pour une indication donnée pourrait retarder voir entraîner l’arrêt du développement et/ou de la commercialisation du produit concerné ;</li> </ul> </li> <li>– les risques juridiques, et notamment les risques liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à l’éventuelle mise en jeu de la responsabilité du Groupe du fait de ses produits, et</li> <li>○ aux différents cadres réglementaires qui leur sont applicables, qu’ils soient notamment liés au fait que le Groupe collecte et utilise les données personnelles de ses patients ou que les produits du Groupe sont considérés comme des dispositifs médicaux (nécessitant à ce titre l’obtention, en Europe, d’un marquage CE et, aux Etats-Unis, d’une autorisation préalable de la <i>Food and Drug Administration</i>) ;</li> </ul> </li> <li>– les risques liés à l’organisation et à la gouvernance du Groupe, et notamment les risques liés à la capacité du Groupe à conserver son personnel clé et à attirer les nouveaux employés dont il aura besoin pour son développement ; et</li> <li>– les risques financiers, et notamment celui de liquidité, la Société estimant être en mesure de faire face à ses engagements jusqu’en septembre 2018.</li> </ul>

<p><b>D.3</b></p>	<p><b>Principaux risques propres aux actions</b></p>	<p>Les principaux risques liés à l’Offre (tel que ce terme est défini ci-après), sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions de la Société n’ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>- le prix de marché des actions de la Société est susceptible d’être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>- la cession d’un nombre important d’actions de la Société à l’issue de la période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ;</li> <li>- l’insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l’émission initialement envisagée, calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre) pourrait entraîner l’annulation de l’Offre ;</li> <li>- la non signature ou la résiliation du Contrat de Placement et de Garantie (tel que ce terme est défini ci-après) entraînerait l’annulation de l’Offre, la résiliation du Contrat de Placement et de Garantie entraînerait l’annulation des négociations de promesses d’actions intervenues jusqu’à (et y compris) la date de règlement-livraison ;</li> <li>- la Société n’entend pas adopter à court terme une politique de versement de dividende, les éventuels bénéfices ayant vocation, à ce stade de développement du Groupe, à être réinvestis dans son activité ; et</li> <li>- la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires ou recourir à des outils d’intéressement qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.</li> </ul> <p>De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.</p>
<p><b>Section E – Offre</b></p>		
<p><b>E.1</b></p>	<p><b>Montant total du produit de l’émission et estimation des dépenses totales liées à l’émission</b></p>	<p><b>Produit brut de l’Offre</b></p> <p>Sur la base d’un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 15,00 euros, le produit brut de l’Offre serait d’environ 32 millions d’euros pouvant être porté à environ 37 millions d’euros, prime d’émission incluse, en cas d’exercice intégral de l’Option de Surallocation.</p> <p>En cas de limitation de l’Offre à 75% du montant de l’augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 13,50 euros), le produit brut de l’Offre serait réduit à environ 22 millions d’euros.</p> <p><b>Produit net estimé de l’Offre</b></p> <p>Sur la base d’un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l’Offre, soit 15,00 euros, le produit net de l’Offre serait d’environ 29 millions d’euros pouvant être porté à environ 34 millions d’euros, en cas d’exercice intégral de l’Option de Surallocation.</p>

		<p>En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros), le produit net de l'Offre serait réduit à environ 20 millions d'euros.</p> <p>Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 15,00 euros, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à un maximum d'environ 2,86 millions d'euros, en l'absence d'exercice de l'Option de Surallocation, et à un maximum d'environ 3,19 millions d'euros, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b>	<p><b>ARTICLE 1er</b> L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement. Ainsi le produit net estimé de l'Offre (soit environ 29 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre hors exercice de l'Option de Surallocation) serait utilisé selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à hauteur de 60% afin de renforcer le dispositif commercial du Groupe en Amérique du Nord et en Europe, via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la poursuite de la constitution de l'équipe commerciale, marketing et médicale en charge de la commercialisation directe des logiciels thérapeutiques en diabétologie auprès des organismes payeurs ; et</li> <li>○ la croissance des équipes d'opérations terrain et de support (« <i>field operations</i> »), en charge du soutien au déploiement local des solutions du Groupe dans les différents pays ciblés,</li> </ul> </li> <li>– à hauteur de 20% afin de poursuivre les développements technologiques, cliniques et réglementaires de la solution multi-cancer propriétaire, en vue de son homologation réglementaire préalablement à sa commercialisation, et</li> <li>– à hauteur du solde, soit 20%, afin de consolider l'organisation du Groupe, à travers notamment la croissance de la filiale américaine de la Société et la poursuite des investissements dans la plateforme technologique du Groupe.</li> </ul> <p><b>ARTICLE 2er</b> En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée, le Groupe prévoit une réduction proportionnelle des investissements prévus dans ces différentes catégories, tout en donnant la priorité à ses investissements commerciaux.</p> <p><b>ARTICLE 3er</b> L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris permettra également à la Société d'accroître sa notoriété en France et à l'international.</p>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</b></p> <p>Les Actions Offertes seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes. Elles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes.</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée sont :</p>

		<ul style="list-style-type: none"><li>- l'ensemble des actions composant le capital de Voluntis, soit un maximum de 4.802.084 Actions Existantes ;</li><li>- un maximum de 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique, concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris devant intervenir le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif, des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros) ; et</li><li>- un maximum de 2.472.500 Actions Offertes, en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation.</li></ul> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>La Société consentira aux Chefs de File et Teneurs de Livres Associés une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles, soit un nombre maximum de 322.500 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« <b>Option de Surallocation</b> »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés agissant en leur nom et pour leur compte du 29 mai 2018 au 28 juin 2018 (inclus).</p> <p>Si l'Option de Surallocation est exercée, en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.</p> <p><b>Structure de l'Offre</b></p> <p>L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »), étant précisé que :<ul style="list-style-type: none"><li>o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 5 actions jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;</li><li>o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;</li></ul></li><li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (le « <b>Placement Global</b> »).</li></ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.</p> <p><b>Révocation des ordres</b></p> <p>Les ordres de souscription passés par les investisseurs par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 28 mai 2018 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les</p>
--	--	---

		<p>modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions.</p> <p><b>Fourchette indicative de prix</b></p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>La fourchette indicative de prix est comprise entre 13,50 et 16,50 euros par action.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse). Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p><b>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 29 mai 2018 selon le calendrier indicatif, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.</p> <p><b>Date de jouissance</b></p> <p>Jouissance courante.</p> <p><b>Engagements de souscription</b></p> <p>CM-CIC Innovation, SHAM Innovation Santé, Bpifrance Participations, Services Innovants Santé et Autonomie (SISA) et Vesalius Biocapital II SA Sicar se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire pour autant que le Prix de l'Offre soit compris dans la fourchette indicative du Prix de l'Offre pour un montant total de 6,3 millions d'euros soit 19,50% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).</p>
--	--	---

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements de souscription :

	Montant des engagements de souscription (en euros)
CM-CIC Innovation	800 000
SHAM Innovation Santé	500 000
Bpifrance Participations	3 000 000
SISA	1 000 000
Vesalius Biocapital II SA Sicar	1 000 000
<b>Total</b>	<b>6.300.000</b>

Aucune autre personne n'a l'intention, à la connaissance de la Société, de passer un ordre de souscription de plus de 5 %.

#### **Placement et garantie**

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement et de garantie (le « **Contrat de Placement et de Garantie** ») conclu entre, d'une part, la Société et, d'autre part, Bryan, Garnier & Co et Oddo BHF SCA en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »).

Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant non solidairement entre eux, s'engageront à faire leurs meilleurs efforts pour faire souscrire, ou le cas échéant à souscrire eux-mêmes, les Actions Nouvelles au Prix de l'Offre à la date de règlement-livraison. Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

La signature du Contrat de Placement et de Garantie devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 29 mai 2018).

Le Contrat de Placement et de Garantie pourra être résilié par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas de survenance d'événements majeurs (tels que, notamment, événement d'ordre politique, financier, économique, bancaire ou monétaire, acte de guerre ou de terrorisme, action ou conflit militaire) ayant ou étant susceptibles d'avoir un effet qui rendrait impossible ou compromettrait, ou pourrait compromettre, l'opération.

#### **Stabilisation**

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Euronext Paris pourront être réalisées du 29 mai 2018 au 28 juin 2018 (inclus) par Oddo BHF SCA agissant en qualité d'agent



	<p>stabilisateur au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'opération :</b></p> <p><i>14 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visa de l'AMF sur le Prospectus</li></ul> <p><i>15 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus</li><li>- Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO</li><li>- Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li></ul> <p><i>28 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li></ul> <p><i>29 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li><li>- Fixation du Prix de l'Offre</li><li>- Signature du Contrat de Placement et de Garantie</li><li>- Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</li><li>- Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre</li><li>- Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris</li><li>- Début de la période d'exercice de l'Option de Surallocation</li><li>- Début de la période de stabilisation éventuelle</li></ul> <p><i>30 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions sur Euronext Paris (jusqu'au 31 mai 2018 inclus)</li></ul> <p><i>31 mai 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li></ul> <p><i>1<sup>er</sup> juin 2018</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Voluntis »</li></ul>
--	---

		<p>28 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>- Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul> <p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 28 mai 2018 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 29 mai 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p><b>Établissements financiers introducteurs</b></p> <p><i><b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.</b></i></p> <p>Bryan, Garnier &amp; Co</p> <p>Oddo BHF SCA</p>
E.4	<b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'offre</b>	<p>Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	<b>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</b>	<p><b>Nom de la société émettrice :</b> Voluntis</p> <p><b>Engagement d'abstention de la Société</b></p> <p>A compter de la signature du Contrat de Placement et de Garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><b>Engagement de conservation des actionnaires représentant 99,57% du capital social de la Société</b></p> <p>A compter de la date du Prospectus et jusqu'à 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société, pour 100% de leurs actions, sous réserve de certaines exceptions usuelles ; étant précisé que cet engagement porte sur l'ensemble des actions de la Société qu'ils détiennent au jour de l'introduction en bourse (mais non celles qu'ils viendraient à détenir, le cas échéant, dans le cadre de ou postérieurement à l'introduction en bourse).</p>
E.6	<b>Montant et pourcentage de dilution résultant</b>	<p><b>Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote</b></p> <p>La répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée, avant et après réalisation de l'Offre, s'établirait comme suit :</p>

immédiatement de l'Offre	Avant émission des Actions Nouvelles		Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(1)(2)</sup>		Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles <sup>(1)(3)</sup>		Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles <sup>(4)(5)</sup>	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(6)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(6)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(6)</sup>	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(6)</sup>
Pierre Leurent*	213 400	4,44%	213 400	3,07%	213 400	2,93%	213 400	3,33%
Autres	198 149	4,13%	198 149	2,85%	198 149	2,72%	198 149	3,09%
<b>Total Management</b>	<b>411 549</b>	<b>8,57%</b>	<b>411 549</b>	<b>5,92%</b>	<b>411 549</b>	<b>5,66%</b>	<b>411 549</b>	<b>6,42%</b>
Cap Décisif Management <sup>(7)</sup>	315 888	6,58%	315 888	4,54%	315 888	4,34%	315 888	4,92%
CM-CIC Innovation*	734 809	15,30%	869 061	12,50%	869 061	11,95%	883 978	13,78%
SHAM Innovation Santé	879 926	18,32%	1 002 198	14,42%	1 002 198	13,78%	1 015 784	15,84%
Bpifrance Participations*	1 307 395	27,23%	1 750 236	25,18%	1 750 236	24,06%	1 799 441	28,05%
LBO France Gestion <sup>(8)*</sup>	523 122	10,89%	670 724	9,65%	670 724	9,22%	687 125	10,71%
Vesalius Biocapital II SA Sicar*	457 600	9,53%	605 169	8,70%	605 169	8,32%	621 566	9,69%
Qualcomm Inc.*	55 297	1,15%	55 297	0,80%	55 297	0,76%	55 297	0,86%
<b>Total investisseurs financiers</b>	<b>4 274 037</b>	<b>89,00%</b>	<b>5 268 573</b>	<b>75,78%</b>	<b>5 268 573</b>	<b>72,42%</b>	<b>5 379 079</b>	<b>83,86%</b>
<b>Total autres actionnaires / consultants / salariés</b>	<b>116 498</b>	<b>2,43%</b>	<b>116 498</b>	<b>1,68%</b>	<b>116 498</b>	<b>1,60%</b>	<b>116 498</b>	<b>1,82%</b>
<b>Flottant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 155 464</b>	<b>16,62%</b>	<b>1 477 964</b>	<b>20,32%</b>	<b>507 458</b>	<b>7,91%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 802 084</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 952 084</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 274 584</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 414 584</b>	<b>100,00%</b>

\* Membre du conseil d'administration de la Société.

(1) En tenant compte des 574.538 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 15,00 euros), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.

(2) Hors exercice de l'Option de Surallocation.

(3) En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

(4) En tenant compte des 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris.

(5) En cas de limitation de l'Offre à 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros).

(6) Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du deuxième anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées

	<p>pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.</p> <p>(7) Au travers des fonds Cap Decisif, Cap Decisif 2 et G1J dont elle est la société de gestion.</p> <p>(8) Au travers du fonds Services Innovants Santé et Autonomie (SISA), dont elle est la société de gestion à la suite du rachat de la société de gestion Innovation Capital.</p> <p><b>Impact de l'émission des Actions Nouvelles sur les capitaux propres de la Société</b></p> <p>Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société, du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2017, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :</p>																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2017</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>-0,23</td> <td>1,27</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup></td> <td>3,76</td> <td>4,38</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation)<sup>(2)</sup></td> <td>4,18</td> <td>4,74</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%)<sup>(3)</sup></td> <td>2,61</td> <td>3,40</td> </tr> </tbody> </table>	(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2017		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Avant émission des Actions Nouvelles	-0,23	1,27	Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	3,76	4,38	Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation) <sup>(2)</sup>	4,18	4,74	Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%) <sup>(3)</sup>	2,61	3,40
(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2017																	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>																
Avant émission des Actions Nouvelles	-0,23	1,27																
Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	3,76	4,38																
Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation) <sup>(2)</sup>	4,18	4,74																
Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%) <sup>(3)</sup>	2,61	3,40																
	<p>(1) En tenant compte des 561.273 BSPCE, des 161.467 BSA (y compris des 70.000 BSA<sub>2018-Kreos</sub>) et des 64.270 Options émis et attribués par la Société, exerçables ou non, donnant respectivement droit à la souscription de 561.273, 161.467 et 64.270 actions nouvelles et de l'acquisition définitive des 25.415 actions attribuées gratuitement par la Société.</p> <p>(2) Sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 15,00 euros, et en tenant compte des 574.538 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.</p> <p>(3) Sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros, et en tenant compte des 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.</p>																	

		<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles</b></p> <p>L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="483 416 1426 983"> <thead> <tr> <th data-bbox="483 483 959 544" rowspan="2">(en euros par action)</th> <th colspan="2" data-bbox="959 416 1426 483">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th data-bbox="959 483 1185 544">Base non diluée</th> <th data-bbox="1185 483 1426 544">Base diluée<sup>(1)</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="483 544 959 611">Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td data-bbox="959 544 1185 611">1,00%</td> <td data-bbox="1185 544 1426 611">0,86%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="483 611 959 707">Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup></td> <td data-bbox="959 611 1185 707">0,64%</td> <td data-bbox="1185 611 1426 707">0,58%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="483 707 959 864">Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation<sup>(2)</sup></td> <td data-bbox="959 707 1185 864">0,61%</td> <td data-bbox="1185 707 1426 864">0,55%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="483 864 959 983">Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%)<sup>(3)</sup></td> <td data-bbox="959 864 1185 983">0,68%</td> <td data-bbox="1185 864 1426 983">0,61%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) En tenant compte des 561.273 BSPCE, des 161.467 BSA (y compris des 70.000 BSA<sub>2018-Kreos</sub>) et des 64.270 Options émis et attribués par la Société, exerçables ou non, donnant respectivement droit à la souscription de 561.273, 161.467 et 64.270 actions nouvelles et de l'acquisition définitive des 25.415 actions attribuées gratuitement par la Société.</p> <p>(2) En tenant compte des 574.538 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 15,00 euros), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.</p> <p>(3) En tenant compte des 638.376 actions nouvelles à émettre sur conversion automatique des 71.000.000 obligations convertibles en actions émises par la Société les 30 juin 2017 et 19 janvier 2018 (en prenant pour hypothèse une conversion le 31 mai 2018 et sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 13,50 euros), concomitamment au règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Paris le 31 mai 2018, selon le calendrier indicatif.</p>	(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,86%	Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	0,64%	0,58%	Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation <sup>(2)</sup>	0,61%	0,55%	Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%) <sup>(3)</sup>	0,68%	0,61%
(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %																		
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>																	
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,86%																	
Après émission de 2.150.000 Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	0,64%	0,58%																	
Après émission de 2.472.500 Actions Nouvelles et Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation <sup>(2)</sup>	0,61%	0,55%																	
Après émission de 1.612.500 Actions Nouvelles (en cas de réduction de l'Offre à 75,0%) <sup>(3)</sup>	0,68%	0,61%																	
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur</b>	Sans objet.																	